

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2102

29 août 2013

SOMMAIRE

Ancelle S.à r.l.	100884	Ginkgo Fund S.C.A., SICAR	100854
Brussels Ketjep S.A.	100892	Golden Profit Plus Oil S.à r.l.	100855
Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l. .	100888	Goodhart Partners Horizon Fund	100856
Digital Luxembourg II Sàrl	100850	Goodhart Partners Horizon Fund	100860
Domaine de la Fagne Wery S.A.	100856	Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l.	100860
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR	100850	Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l.	100855
Efir S.à r.l.	100850	Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l. ..	100855
Efir S.à r.l.	100851	Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l.	100860
EIK Financiële Maatschappij S.A.	100851	Greensboro Textile Administration S.C.S.	100861
Element Power Investments S.à r.l.	100850	GS Car Rental Lux II S.à r.l.	100859
EMS Technologies - LXE	100851	GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l.	100859
EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl ...	100851	GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.	100859
ERE HGP S.à r.l.	100852	GSMP 2006 Institutional S.à r.l.	100858
Europa Iron S.à r.l.	100850	GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l. ...	100858
Family Office Services & Consultants S.à r.l.	100853	GSMP 2006 Offshore S.à r.l.	100858
Fidewa - Clar S.A.	100851	Hattrick Lux No. 2 S.à r.l.	100858
Fidomes	100854	Hattrick Lux No. 3 S.à r.l.	100859
Financière Privée Holding S.A.	100852	Helvetia Capital Holding S.A.	100857
Fintower Finance Service S.A.	100853	Herculean CC S.à r.l.	100861
Fisogest S.A.	100854	Immorollingergrund SA	100857
Five Degrees Solutions S.à r.l.	100852	Instinct Luxembourg	100860
FMC Finance VII S.A.	100856	Mobile Deluxe S.à r.l.	100896
FMC Finance VII S.A.	100853	Secapital S.à.r.l.	100868
Fractiona Holdings S.à r.l.	100852	Socialmatter S.à r.l.	100882
Fulwood Invest S.à r.l.	100853	Solumat S.à r.l.	100867
Galeo	100855	SPK Jurczyk, Kapcio, Stypula	100861
Gazprom International S.A.	100852	Syniverse Asia Finance S.à r.l.	100874
Geletina Corporation S.a r.l.	100855	Syniverse Europe Finance S.à r.l.	100878
GELF Ludwigsfelde (Lux) S.à r.l.	100857	Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	100871
GELF Oldenburg (Lux) S.à r.l.	100857		
Genesta Property Nordic Luxembourg Sarl	100853		
Genesta Property Nordic Luxembourg Sarl	100854		

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094966/10.

(130115551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Element Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094968/10.

(130115825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094971/10.

(130115537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Efir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.279.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.859.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013094976/10.

(130115152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.214.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013094938/14.

(130114862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Efir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.279.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.859.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094977/10.

(130115187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

EIK Financiële Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 63.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094979/10.

(130115279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

EMS Technologies - LXE, Société en nom collectif.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 144.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094983/10.

(130115123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094991/10.

(130115651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fidewa - Clar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.462.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2013:

Suite aux démissions de M. Frédéric MULLER et M. Yves WALLERS en leur qualité de commissaire aux comptes de la société, a été nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat, EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42 889. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31.12.2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013095024/14.

(130115758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

ERE HGP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 160.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094994/10.

(130115746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Five Degrees Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Lilas.
R.C.S. Luxembourg B 145.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013095010/10.

(130115404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Financière Privée Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 84.839.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095028/10.

(130115519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fraccona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013095017/10.

(130115442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Gazprom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.526.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Gazprom International S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013095042/14.

(130115581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fintower Finance Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 136.549.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2013

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A. commissaire aux comptes démissionnaire en date du 3 juin 2013:

- A3T S.A. ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095030/14.

(130115131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fulwood Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 170.870.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095039/10.

(130115572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

FMC Finance VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 157.657.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095034/9.

(130114902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Genesta Property Nordic Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 150.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095044/11.

(130115526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

FOSC S.à.r.l., Family Office Services & Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 156.562.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013095022/10.

(130114954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 95.765.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013095025/9.
(130114938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 24 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Administrateurs, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013095031/17.

(130115359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Ginkgo Fund S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 156.400.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 19 Juin 2013:

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013095046/17.

(130115223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Genesta Property Nordic Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 150.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095045/11.

(130115527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Golden Profit Plus Oil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 161.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Golden Profit Plus Oil S.à r.l.
United International Management S.A.
Référence de publication: 2013095054/11.
(130115712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 160.463.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire
Référence de publication: 2013095057/12.
(130115070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 169.447.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire
Référence de publication: 2013095058/12.
(130114996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Galeo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 129.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095076/9.
(130115280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Geletina Corporation S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095078/9.
(130115236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

FMC Finance VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 157.657.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 26 juin 2013

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013:

- Madame Gabriele DUX, avec adresse professionnelle au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; administrateur

- Monsieur Andrea STOPPER, avec adresse privée au 23 C, Cantonale, CH-6928 Manno, Suisse; administrateur

- Monsieur Khaled BAHI, avec adresse privée au Parc Médicis, 47, avenue des Pépinières, F-94832 Fresnes Cedex, France; administrateur

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095035/19.

(130115684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Domaine de la Fagne Wery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.623.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 05 juillet 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 08 juillet 2013; Relation: EAC/2013/8758, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

L'assemblée générale prend la décision de révoquer tous les administrateurs de leur fonction avec effet au jour des présentes.

L'assemblée générale constate qu'il existe actuellement un seul actionnaire et dès lors prend à l'unanimité des voix la décision de nommer à la fonction d'administrateur unique, Maître Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.

La société sera valablement engagée à l'égard des tiers, et ce en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Pour extrait

Karine REUTER

Le notaire rédacteur

Référence de publication: 2013094958/20.

(130115093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Goodhart Partners Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 118.968.

—

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO de son poste d'administrateur avec effet au 28 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013095089/15.

(130115582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Immorollergrund SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 153.770.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013095146/14.

(130115003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GELF Ludwigsfelde (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.122.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.016.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Ludwigsfelde (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013095084/12.

(130115349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GELF Oldenburg (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.021.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Oldenburg (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013095085/12.

(130115348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Helvetia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 67.716.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°159 du
11 mars 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013095133/15.

(130115380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GSMP 2006 Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 117.237.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013095102/14.

(130115216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.091.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 16.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013095103/14.

(130115215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GSMP 2006 Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 117.236.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013095104/14.

(130115214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Hattrick Lux No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095113/9.

(130115785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GS Car Rental Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.874.427,02.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.883.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2010, acte publié au Mémorial C no 2041

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux II S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013095096/14.

(130114787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.385.572,98.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.885.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2010, acte publié au Mémorial C no 2041

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013095097/14.

(130114786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.051,98.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.592.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, acte publié au Mémorial C no 728

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013095098/14.

(130114788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Hattrick Lux No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095114/9.

(130115809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 161.985.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013095059/12.

(130115069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 164.844.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013095055/12.

(130114998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Goodhart Partners Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 118.968.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Philippe MELONI de son poste d'administrateur avec effet au 28 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013095090/15.

(130115582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Instinct Luxembourg, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INSTINCT LUXEMBOURG, Société anonyme

Paddock Corporate Services

Eric Bernard

Associé

Référence de publication: 2013095147/13.

(130115636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Greensboro Textile Administration S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.604.

—
Décision du gérant commandité du 28 juin 2013:

Le gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la société au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013095092/12.

(130114888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.894.714,11.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 157.507.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095120/11.

(130115783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SPK Jurczyk, Kapcio, Stypula, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg E 5.119.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quatorze juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Stefan JURCZYK, administrateur de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 15 septembre 1978, demeurant à UL PEGAZA 23, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne),

2) Monsieur Piotr KAPCIO, administrateur de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 23 septembre 1969, demeurant à DELFINA 13, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne),

3) Monsieur Krystian STYPULA, administrateur de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 3 juillet 1978, demeurant à UL KROLOWEJ SNIIEGU 14, PL-71-799 SZCZECIN (Pologne),

tous les trois ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé, datées du 29 et 30 mai 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SPK Jurczyk, Kapcio, Stypula", société civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (40.- EUR) chacune, toutes souscrites et détenues comme suit:

Monsieur Stefan JURCZYK, prénommé, quatre cents (400) parts sociales.

Monsieur Piotr KAPCIO, prénommé, trois cents (300) parts sociales.

Monsieur Krystian STYPULA, prénommé, trois cents (300) parts sociales.

TOTAL: mille (1.000) parts sociales.

Les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

1) Monsieur Stefan JURCZYK, prénommé, par un apport:

- en numéraire d'un montant de huit mille Euros (EUR 8.000)

- en nature de seize mille cinq cents (16.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, de la société de droit luxembourgeois JKS Invest S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 163.652, représentant 40% du capital social total.

2) Monsieur Piotr KAPCIO, prénommé, par un apport:

- en numéraire d'un montant de six mille Euros (EUR 6.000)

- en nature de douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de la société de droit luxembourgeois JKS Invest S.à r.l., précitée, représentant 30% du capital social total.

3) Monsieur Krystian STYPULA, prénommé par un apport:

- en numéraire d'un montant de six mille Euros (EUR 6.000)

- en nature de douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de la société de droit luxembourgeois JKS Invest S.à r.l., précitée, représentant 30% du capital social total.

Le montant total de VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil de gérance de la société JKS Invest S.à r.l., précitée, en date du 3 juin 2013, que:

«Monsieur Stefan JURCZYK, administrateur de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 15 septembre 1978, demeurant à UL PEGAZA 23, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne), est propriétaire de seize mille cinq cents (16.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, représentant 40% des parts sociales de la société JKS Invest S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 163.652

- Monsieur Piotr KAPCIO, administrateur de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 23 septembre 1969, demeurant à DELFINA 13, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne), est propriétaire de douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, représentant 30% des parts sociales de la société JKS Invest S.à r.l., précitée;

- Monsieur Krystian STYPULA, administrateur de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 3 juillet 1978, demeurant à UL KROLOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 SZCZECIN (Pologne), est propriétaire de douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, représentant 30% des parts sociales de la société JKS Invest S.à r.l., précitée;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Stefan JURCZYK, Monsieur Piotr KAPCIO, et Monsieur Krystian STYPULA, prénommés, sont les seuls ayants-droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une tierce personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles sous réserve toutefois du consentement préalable des associés existants, lequel consentement a été accordé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 29/05/2013;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises au Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les 41.250 parts sociales apportées de la société sont estimées à 48.476.009,94 EUR, selon le rapport d'évaluation ci-joint;»

Le montant de VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir quarante-huit millions quatre cent cinquante-six mille neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 48.456.009,94) sera portée à un compte de prime d'émission.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout gérant de la société, pour toute transaction inférieure ou égale à deux cent mille euros (EUR 200.000). Pour tout montant supérieur, un accord écrit préalable des associés est requis.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ QUATRE MILLE CENT EUROS (4.100.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentés comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants, par l'intermédiaire de leur mandataire, l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary in residence in Luxembourg

There appeared:

1) Mr. Stefan JURCZYK, director of companies, born on 15 September 1978 in Szczecin (Poland), residing at UL PEGAZA 23, PL-71-790 Szczecin (Poland),

2) Mr. Piotr KAPCIO, director of companies, born on 23 September 1969 in Szczecin (Poland), residing at DELFINA 13, PL-71-790 Szczecin (Poland),

3) Mr. Krystian STYPULA, director of companies, born on 3 July 1978 in Szczecin (Poland), residing at UL KROLOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 Szczecin (Poland),

all here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of three proxies dated of 29 and 30 May 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among themselves.

Art. 1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The object of the company is furthermore, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions which may be connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

Art. 2. The name of the company is "SPK Jurczyk, Kapcio, Stypula", société civile.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers

Art. 5. The share capital is fixed at FORTY THOUSAND EUROS (40,000. - EUR), represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a nominal value of FORTY EUROS (40.- EUR) each, all subscribed and attributed as follows:

- Mr. Stefan JURCZYK, prenamed, four hundred (400) shares,
- Mr. Piotr KAPCIO, prenamed, three hundred (300) shares,
- Mr. Krystian STYPULA, prenamed, three hundred (300) shares.

TOTAL: one thousand (1.000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) as follows:

1) Mr. Stefan JURCZYK, prenamed, by a contribution:

- in cash for an amount of eight thousand euros (EUR 8,000)
- in kind of sixteen thousand five hundred (16,500) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, representing 40% of the shares of the company JKS Invest S.à r.l., a company constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 163.652;

2) Mr. Piotr KAPCIO, prenamed, by a contribution:

- in cash for an amount of six thousand euros (EUR 6,000)
- in kind of twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, representing 30% of the shares of the company JKS Invest S.à r.l., prenamed;

3) Mr. Krystian STYPULA, prenamed by a contribution:

- in cash for an amount of six thousand euros (EUR 6,000)
- in kind of twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, representing 30% of the shares of the company JKS Invest S.à r.l., prenamed.

The total amount of TWENTY THOUSAND EUROS (20,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

It results from a certificate issued by the board of Managers of JKS Invest S.a r.l. on 3 June 2013, that:

"- Mr. Stefan JURCZYK, director of companies, born on 15 September 1978 in Szczecin (Poland), residing at UL PEGAZA 23, PL-71-790 Szczecin (Poland), is the owner of sixteen thousand five hundred (16,500) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, representing 40% of the shares of the company JKS Invest S.a r.l., a company constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 163.652;

- Mr. Piotr KAPCIO, director of companies, born on 23 September 1969 in Szczecin (Poland), residing at DELFINA 13, PL-71-790 Szczecin (Poland), of twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, representing 30% of the shares of the company JKS Invest S.a r.l., prenamed;

- Mr. Krystian STYPULA, director of companies, born on 3 July 1978 in Szczecin (Poland), residing at UL KROLOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 Szczecin (Poland), is the owner of twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, representing 30% of the shares of the company JKS Invest S.a r.l., prenamed;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Stefan JURCZYK, Mr. Piotr KAPCIO, and Mr. Krystian STYPULA, prenamed are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable subject however to the prior consent of the existing partners, which consent has been granted by resolution of the Extraordinary General Meeting of the partners on 29/05/2013;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Grand-Duchy of Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 41.250 shares to be contributed are worth EUR 48.476.009,94, according to the attached valuation report "

The amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being forty-eight million four hundred fifty-six thousand nine euros and ninety-four cents (EUR 48.456.009,94), will be transferred to a share premium account.

Art. 6. The transfer of shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code. Shares shall only be transferred "inter vivos" to partners or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are transmitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

Art. 7. Each share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to a fraction proportional to the number of existing shares.

Art. 8. Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number of shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil Code.

Art. 9. The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each share is indivisible with regard to the company.

Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among the other partners.

The rights and obligations attached to each share follow its ownership. The ownership of a share carries with it full rights and obligations as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of partners, which fixes their number and the duration of their mandate.

In case of the death, resignation or impediment of one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

Art. 11. The manager(s) is/are invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, or in case of plurality of managers by the sole signature of any Manager of the company for all transactions less than or equal to two hundred thousand euros (EUR 200,000).

For all upper amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

Art. 12. Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of all the business of the company.

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The partners shall meet at least once per year at the place which is indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting.

The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

Art. 15. At all meetings, each share has the right to one vote.

Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the shares between the bare-owner and the usufructuary, the voting right is held by the usufructuary.

Art. 16. The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature and importance of such amendments. Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

Art. 17. In the event of anticipated dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the partners, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 18. Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2013.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately FOUR THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (EUR 4,100).

Extraordinary general meeting

And at this moment, the partners, represented as stated above, representing the whole of the share capital of the company, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

Mrs. Marie-Laure AFLALO, director of companies, born in Fès (Morocco) on 22 October 1966, with professional address at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Mr. Philippe AFLALO, director of companies, born in Fès (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally in 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

2) The address of the company is established at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, through their proxyholder, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27724. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098402/333.

(130118648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Solumat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.517.

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme PROGEN S.A., avec siège à L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45, numéro R.C.S. B 78.782, ici représentée par son administrateur délégué pouvant valablement engager la société par sa seule signature, Monsieur Jean-Louis BALTUS, conseiller d'entreprise, né le 22.12.1961 à Aachen, demeurant professionnellement à L-9806 Hosingen, 13/34 Haaptstrooss.

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée société à responsabilité limitée SOLUMAT S.à r.l., avec siège social à L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45, (Matr: 1998 24 05 273)

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 6 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 572 du 6 août 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Capellen, en date du 13 février 2001, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 949 du 2 novembre 2001,

- modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire, alors de résidence à Capellen, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 910 du 23 octobre 2001,

- modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire, en date du 4 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1554 en date du 29 octobre 2002, R. C. Luxembourg B 102.517.

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de Weiswampach vers L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch, et en conséquence décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-ville.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de tenir exceptionnellement l'assemblée générale ordinaire de la société au mois de septembre 2013.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis BALTUS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 juin 2013. Relation: DIE/2013/8285. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098397/53.

(130118292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 June 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 5,782,000 (five million seven hundred eighty-two thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 519,825,000 (five hundred nineteen million eight hundred twenty-five thousand Polish zloty) to PLN 525,607,000 (five hundred twenty-five million six hundred seven thousand Polish zloty) by the creation and issue of 5,782 (five thousand seven hundred eighty-two) new Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class F corporate units, and to allocate the new Class F corporate units to Compartment F.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 578,200 (five hundred seventy-eight thousand two hundred Polish zloty) to raise it from PLN 12,179,800 (twelve million one hundred seventy-nine thousand eight hundred Polish zloty) to PLN 12,758,000 (twelve million seven hundred fifty-eight thousand Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 5,782 (five thousand seven hundred eighty-two) newly issued Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 6,360,200 (six million three hundred sixty thousand two hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 525,607,000 (five hundred twenty-five million six hundred seven thousand Polish zloty) divided into 201,480 (two hundred one thousand four hundred eighty) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units and 127,580 (one hundred twenty-seven thousand five hundred eighty) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 1,462,028.09 (exchange rate on June 24, 2013: PLN 1 = EUR 0.229871).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 juin 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 5.782.000 (cinq millions sept cent quatre-vingt-deux mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 519.825.000 (cinq cent dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille zloty polonais) à PLN 525.607.000 (cinq cent vingt-cinq millions six cent sept mille zloty polonais), par la création et l'émission de 5.782 (cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie F déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie F au Compartiment F.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 578.200 (cinq cent soixante-dix-huit mille deux cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 12.179.800 (douze millions cent soixante-dix-neuf mille huit cents zloty polonais) à PLN 12.758.000 (douze millions sept cent cinquante-huit mille zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 5.782 (cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 6.360.200 (six millions trois cent soixante mille deux cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 525.607.000 (cinq cent vingt-cinq millions six cent sept mille zloty polonais) représenté par 201.480 (deux cent un mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E et 127.580 (cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 1.462.028,09 (taux de change du 24 juin 2013: PLN 1 = EUR 0,229871).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098373/128.

(130118543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.980.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Highwoods Corporation, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States, having its principal place of business at 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, Florida 33647-1776, and being registered under number 4318758,

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on 5 June, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the company (the Articles) have not been amended yet.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda is worded as follows:

1. Conversion of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, so as to convert it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175), using the interbank exchange rate of 1.294 United States Dollar for 1 Euro published on 29 May 2013 by the Financial Time and available on <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>;

2. Conversion of the par value of the Company's issued shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the Company amounting to sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175) be divided into sixteen thousand one hundred seventy five (16,175) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), by way of the issue of one thousand eight hundred twenty five (1,825) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each at an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175).

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above for the par value.

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, so as to convert it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175), using the interbank exchange rate of 1.294 United States Dollar for 1 Euro published on 29 May 2013 by the Financial Time and available on <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the par value of the Company's issued shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the Company amounting to sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175) be divided into sixteen thousand one hundred seventy five (16,175) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), by way of the issue of one thousand eight hundred twenty five (1,825) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each at an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to one thousand eight hundred twenty five (1,825) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), such contribution in cash is to be allocated in an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) to the nominal share capital account of the Company and in an amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to the share premium account of the Company.

The amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5.1. of the Articles is amended in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000.-) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Highwoods Corporation, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, Floride 33647-1776, immatriculée sous le numéro 4318758,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé unique (l'Associé Unique") de SYNIVERSE LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 5 juin 2013 suivant acte du notaire instrumentant, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. l'ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. Conversion du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD), en utilisant le taux de change interbancaire de 1,294 Dollars américains pour 1 Euro tel que publié par le Financial Times le 29 mai 2013 disponible à l'adresse <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

2. Conversion de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la société d'un montant de seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) soit divisé en seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américain (1.825,- USD) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américain (16.175,- USD) à dix-huit mille Dollars américain (18.000,- USD) par l'émission de mille huit-cent vingt-cinq (1.825) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune avec une prime d'émission totale de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américain (16.175 USD).

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3. ci-dessus pour la valeur nominale.

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société.

6. Modification du registre des associés de la société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD), en utilisant le taux de change interbancaire de 1,294 Dollars américains pour 1 Euro tel que publié par le Financial Times le 29 mai 2013 disponible à l'adresse <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale de toutes les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la société d'un montant de seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) soit divisé en seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (1.825,- USD) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175,- USD) à dix-huit mille Dollars américain (18.000,- USD) par l'émission de

mille huit-cent vingt-cinq (1.825) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune avec une prime d'émission totale de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux mille huit-cent vingt-cinq (1.825) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000), étant entendu qu'un montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (USD 1.825) sera alloué au compte nominal du capital social de la Société et un montant de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000) est à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5.1. des Statuts est modifié afin de refléter les modifications ci-dessus et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'associé Unique décide de modifier les registres des associés afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement de procéder au nom de la Société avec l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098353/192.

(130119407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Syniverse Asia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.302.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Syniverse Asia Finance Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.166.261 and having a share capital of USD 18,000,

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Syniverse Asia Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 166.302, incorporated on 30 December, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 598 of 7 March, 2012 (the Company). The articles of association of the company (the Articles) have not been amended yet.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda is worded as follows:

1. Conversion of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, so as to convert it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175), using the interbank exchange rate of 1.294 United States Dollar for 1 Euro published on 29 May 2013 by the Financial Time and available on <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>;

2. Conversion of the par value of the Company's issued shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the Company amounting to sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175) be divided into sixteen thousand one hundred seventy five (16,175) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), by way of the issue of one thousand eight hundred twenty five (1,825) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each at an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175).

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above for the par value.

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, so as to convert it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175), using the interbank exchange rate of 1.294 United States Dollar for 1 Euro published on 29 May 2013 by the Financial Time and available on <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the par value of the Company's issued shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the Company amounting to sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175) be divided into sixteen thousand one hundred seventy five (16,175) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), by way of the issue of one thousand eight hundred twenty five (1,825) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each at an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to one thousand eight hundred twenty five (1,825) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), such contribution in cash is to be allocated in an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) to the nominal share capital account of the Company and in an amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to the share premium account of the Company.

The amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5.1. of the Articles is amended in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000.-) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up"

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Syniverse Asia Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés sous le numéro B 166.261, et ayant un capital social de 18.000 USD.

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé unique ("Associé Unique") de Syniverse Asia Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.302, constituée le 30 décembre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 7 mars 2012 (la «Société»).

Les statuts de la société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. l'ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. Conversion du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD), en

utilisant le taux de change interbancaire de 1,294 Dollars américains pour 1 Euro tel que publié par le Financial Times le 29 mai 2013 disponible à l'adresse <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

2. Conversion de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la société d'un montant de seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) soit divisé en seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (1.825,- USD) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175,- USD) à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) par l'émission de mille huit-cent vingt-cinq (1.825) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune avec une prime d'émission totale de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD).

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3. ci-dessus pour la valeur nominale.

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société.

6. Modification du registre des associés de la société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD), en utilisant le taux de change interbancaire de 1,294 Dollars américains pour 1 Euro tel que publié par le Financial Times le 29 mai 2013 disponible à l'adresse <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale de toutes les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la société d'un montant de seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) soit divisé en seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (1.825,- USD) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175,- USD) à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) par l'émission de mille huit-cent vingt-cinq (1.825) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune avec une prime d'émission totale de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux mille huit-cent vingt-cinq (1.825) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000), étant entendu qu'un montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (USD 1.825) sera alloué au compte nominal du capital social de la Société et un montant de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000) est à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5.1. des Statuts est modifié afin de refléter les modifications ci-dessus et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'associé Unique décide de modifier le registres des associés afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement de procéder au nom de la Société avec l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098347/194.

(130119469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Syniverse Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.309.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.166.291 and having a share capital of USD 18.000,

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Syniverse Europe Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.166.309, incorporated on 30 December, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 568 of 3 March, 2012 (the Company). The articles of association of the company (the Articles) have not been amended yet.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda is worded as follows:

1. Conversion of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, so as to convert it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175), using the interbank exchange rate of 1.294 United States Dollar for 1 Euro published on 29 May 2013 by the Financial Time and available on <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>;

2. Conversion of the par value of the Company's issued shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the

Company amounting to sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175) be divided into sixteen thousand one hundred seventy five (16,175) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), by way of the issue of one thousand eight hundred twenty five (1,825) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each at an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175).

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above for the par value.

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, so as to convert it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175), using the interbank exchange rate of 1.294 United States Dollar for 1 Euro published on 29 May 2013 by the Financial Time and available on <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the par value of the Company's issued shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the Company amounting to sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175) be divided into sixteen thousand one hundred seventy five (16,175) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), by way of the issue of one thousand eight hundred twenty five (1,825) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each at an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to one thousand eight hundred twenty five (1,825) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), such contribution in cash is to be allocated in an amount of one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 1,825.-) to the nominal share capital account of the Company and in an amount of sixteen thousand one hundred seventy five United States Dollars (USD 16,175.-) to the share premium account of the Company.

The amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5.1. of the Articles is amended in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000.-) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up"

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.291 ayant un capital social de 18.000 USD,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Syniverse Europe Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.309, constituée le 30 décembre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 3 mars 2012 (la «Société»).

Les statuts de la société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. l'ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. Conversion du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD), en utilisant le taux de change interbancaire de 1,294 Dollars américains pour 1 Euro tel que publié par le Financial Times le 29 mai 2013 disponible à l'adresse <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

2. Conversion de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la société d'un montant de seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) soit divisé en seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (1.825,- USD) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américain (16.175,- USD) à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) par l'émission de mille huit-cent vingt-cinq (1.825) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune avec une prime d'émission totale de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD).

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3. ci-dessus pour la valeur nominale.

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société.

6. Modification du registre des associés de la société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175 USD), en utilisant le taux de change interbancaire de 1,294 Dollars américains pour 1 Euro tel que publié par le Financial Times le 29 mai 2013 disponible à l'adresse <http://markets.ft.com/research/Markets/Currencies>.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale de toutes les parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en des parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la société d'un montant de seize mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) soit divisé en seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (1.825,- USD) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (16.175,- USD) à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) par l'émission de mille huit-cent vingt-cinq (1.825) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune avec une prime d'émission totale de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américain (16.175 USD).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux mille huit-cent vingt-cinq (1.825) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000), étant entendu qu'un montant de mille huit-cent vingt-cinq Dollars américains (USD 1.825) sera alloué au compte nominal du capital social de la Société et un montant de seize-mille cent soixante-quinze Dollars américains (USD 16.175,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000) est à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5.1. des Statuts est modifié afin de refléter les modifications ci-dessus et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille Dollars américain (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'associé Unique décide de modifier le registres des associés afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement de procéder au nom de la Société avec l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098351/195.

(130118779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Socialmatter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7593 Beringen, 23, rue Wenzel.

R.C.S. Luxembourg B 178.636.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Giacomo PIOVAN, Master en Design social, né à Schio (Italie) le 16 septembre 1987, demeurant à B-3500 Hasselt, Koning Boudewijnlaan, 4, Belgique.

2. Madame Lynn SCHAMMEL, Master en Design social, née à Karlsruhe (Allemagne) le 24 juillet 1986, demeurant à L-7593 Beringen, 23, rue Wenzel.

3. Monsieur John SCHAMMEL, ingénieur technicien, né à Luxembourg le 4 septembre 1961, demeurant à L-7593 Beringen, 23, rue Wenzel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «SOCIALMATTER S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la création de maquette, l'imprimerie, la sérigraphie, la décoration d'intérieur ainsi que l'exploitation d'un atelier graphique et toute activité se rapportant à la photographie et à l'audiovisuel.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,00) représenté par SIX CENTS (600) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT ET UN EUROS (€ 21,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des associés et non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins deux tiers du capital social.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

1) par Monsieur Giacomo PIOVAN, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2) par Madame Lynn SCHAMMEL, préqualifiée, deux cents parts sociales	200
3) par Monsieur John SCHAMMEL, préqualifié, deux cents parts sociales	200
Total: six cents parts sociales	600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (€ 1.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-7593 Beringen, 23, rue Wenzel.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée, Madame Lynn SCHAMMEL et Monsieur Giacomo PIOVAN, préqualifiés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: G. PIOVAN, L. SCHAMMEL, J. SCHAMMEL, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 9 juillet 2013. Relation: MER/2013/1470. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098389/120.

(130119573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Ancelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.840.862,27.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.921.

In the year two thousand and thirteen, the eleventh day of June.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ancelle S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16 Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.921 (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3084 dated December 24, 2012. The articles of association have been amended for the last time on November 27, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°376 dated February 15, 2013 (the Articles).

There appeared:

Mr. David Dayan, born on May 18, 1973 in Pantin (France), with address at 78 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of 8,061,473,292 (eight billion sixty-one million four hundred seventy-three thousand two hundred and ninety-two) MRPS into Ordinary Shares;

2. Creation of an investment committee;

3. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles, deletion of article 16.3 and creation of an article 8.4 of the Articles in order to reflect inter alia the resolutions adopted under item 1. and item 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 8,061,473,292 (eight billion sixty-one million four hundred seventy-three thousand two hundred and ninety-two) existing mandatory redeemable preference shares (the MRPS) into ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and delete 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at ninety four million eight hundred forty thousand eight hundred sixty-two euro and twenty-seven cents (EUR 94,840,862.27), represented by nine billion four hundred eighty four million eighty-six thousand two hundred and twenty seven (9,484,086,227) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

"8.4 Investment Committee

The investment committee (the Investment Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers. The Investment Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Investment Committee are present, represented or excused.

The Investment Committee shall study and assess any and all investments likely to be made by the Company and shall render to the Board a non-binding advice on the merits of the considered investments."

"11.1. Powers and voting rights

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote"

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend."

"16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin.

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ancelle S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16 Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.921 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3084 du 24 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°376 du 15 février 2013 (les Statuts).

A comparu:

M. David Dayan, né le 18 mai 1973 à Pantin (France), ayant son adresse 78 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion de 8.061.473.292 (huit milliards soixante et un millions quatre cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze) PSPOR en Parts Sociales Ordinaires;

2. Création d'un Comité d'Investissement;

3. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts, suppression de l'article 16.3 et création de l'article 8.4 des Statuts afin de refléter, entre autres, les décisions adoptées au point 1. et au point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. Que l' Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir 8.061.473.292 (huit milliards soixante-et-un millions quatre cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de supprimer l'article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze millions huit cent quarante mille huit cent soixante-deux euros et vingt-sept cents (EUR 94.840.862,27), représenté par neuf milliards quatre quatre-vingt-quatre millions quatre-vingt-six mille deux cent vingt-sept (9.484.086.227) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

«8.4 Comité d'Investissement

Le comité d'investissement (le Comité d'Investissement) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommé par les gérants. Le Comité d'Investissement se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité d'Investissement étudie et évalue tout investissement susceptible d'être fait par la Société et rend au Conseil un avis non impératif sur les mérites des investissements considérés.»

«11.1. Pouvoirs et droits de vote

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.»

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et

rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. DAYAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28121. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098569/214.

(130120238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.965.784,14.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 172.895.

In the year two thousand and thirteen, the eleventh day of June,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172. 895 (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3101 dated December 28, 2012. The articles of association have been amended for the last time on November 27, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°367 dated February 14, 2013 (the Articles).

There appeared

Mr Michael Dayan, born on November 5, 1981 in Charenton Le Pont (France), with address at 76 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of 4,842,091,651 (four billion eight hundred forty-two million ninety-one thousand six hundred and fifty-one) MRPS into Ordinary Shares;

2. Creation of an investment committee;

3. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and 16.1 and 16.2 of the Articles, deletion of article 16.3 and creation of an article 8.4 of the Articles in order to reflect inter alia the resolutions adopted under item 1. and item 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 4,842,091,651 (four billion eight hundred forty-two million ninety-one thousand six hundred and fifty-one) existing mandatory redeemable preference shares (the MRPS) into ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and delete 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty-six million nine hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-four euro and fourteen cents (EUR 56,965,784.14), represented by five billion six hundred ninety-six million five hundred seventy-eight thousand four hundred fourteen (5,696,578,414) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

" 8.4. Investment Committee. The investment committee (the Investment Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers.

The Investment Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Investment Committee are present, represented or excused.

The Investment Committee shall study and assess any and all investments likely to be made by the Company and shall render to the Board a non-binding advice on the merits of the considered investments."

" 11.1. Powers and voting rights.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote."

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend."

"16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin,

Pardevant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TP (Luxembourg) Invest S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.895 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3101 du 28 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°367 du 14 février 2013 (les Statuts).

A comparu

M. Michael Dayan, né le 5 novembre 1981 à Charenton Le Pont (France), ayant son adresse 76 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion de 4.842.091.651 (quatre milliards huit cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille six cent cinquante-et-une) PSPOR en Parts Sociales Ordinaires;

2. Création d'un Comité d'Investissement;

3. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts, suppression de l'article 16.3 et création de l'article 8.4 des Statuts afin de refléter, entre autres, les décisions adoptées au point 1. et au point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. Que l' Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir 4.842.091.651 (quatre milliards huit cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille six cent cinquante-et-une) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de supprimer l'article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-six millions neuf cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et quatorze centimes d'euros (EUR 56.965.784,14), représenté par cinq milliard six cent quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-dix-huit quatre cent quatorze (5.696.578.414) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

« **8.4. Comité d'Investissement.** Le comité d'investissement (le Comité d'Investissement) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommé par les gérants. Le Comité d'Investissement se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité d'Investissement étudie et évalue tout investissement susceptible d'être fait par la Société et rend au Conseil un avis non impératif sur les mérites des investissements considérés.»

« **11.1. Pouvoirs et Droits de vote.**

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.»

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et

rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DAYAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098710/211.

(130120602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Brussels Ketjep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.665.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juillet

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

«Monsieur Sylvain BOLOGNE», né le 3 janvier 1983 à Namur (Belgique) demeurant Av. Gabriel-Emile Lebon, 98, Boite 4, B-1160 Auderghem (Belgique), représenté par Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Lequel comparant, ès - qualité qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les actionnaires comparant et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «BRUSSELS KETJEP S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également souscrire à tout emprunt obligataire

sous quelle forme que ce soit. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences ou droits d'auteurs et autres droits se rattachant à ces brevets, marques, licences ou droits d'auteurs ou pouvant les compléter.

3.4. La Société aura également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) (les «Actions»).

5.2. Actions.

5.2.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

5.2.2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur -délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11h00.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

100896

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Monsieur Sylvain BOLOGNE	310	31.000,-	100 %

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par paiement en numéraire, de sorte que la somme de 7.750,- EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)
2. Est nommé au poste d'administrateur unique;

Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg
Sauf renouvellement, le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jawer Consulting SA., ayant son siège social au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B 54 164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Le siège social de la Société est fixé au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HENNUY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31087. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098694/232.

(130120548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Mobile Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Luxembourg, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.959.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Mobile Deluxe S.à r.l., dont le siège social est à L-7141 Luxembourg, 204 route de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 124.959.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013094688/15.

(130114735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.